



Marais du Quellen ©Cédric Bossard



Bruyère ciliée ©Emmanuel Holder



Animation scolaire ©Maison de la Rance



Chevaux camargais ©Cédric Bossard

Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Côtes d'Armor

Synthèse
et Plan d'Actions
2015-2025

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer le bon état de conservation des milieux naturels

ACTION N°15

Poursuivre la gestion éco-pastorale sur les sites naturels ouverts (landes, prairies et marais)

Constats

- Le Département est propriétaire d'un certain nombre d'espaces naturels sensibles dont l'intérêt écologique et la qualité paysagère sont largement dépendants d'activités de pâturage. Ces pratiques permettent de maintenir un haut niveau de biodiversité et de conserver des entités paysagères ouvertes telles que les prairies. Les suivis scientifiques menés sur l'impact des pâturages équin et ovin ont en effet abouti à des résultats globalement très positifs en terme de biodiversité.
- Le Département a initié cette expérience de gestion des espaces naturels sensibles en 1988 par le pâturage extensif avec des chevaux de race Camargue. 4 sites sont actuellement gérés par le pâturage équin (le marais du Quellen à Trébeurden, le marais de Trestel à Trévou-Tréguignec, les dunes de Bringuiller-Landrellec à Pleumeur-Bodou et l'étang du Moulin Neuf à Plounérin). Le troupeau appartenant au Département est composé actuellement de 16 animaux.
- Le Département a également développé son outil de pâturage par l'acquisition en 2003 de 25 moutons de race Shetland, capables de gérer les milieux dunaires et de bas marais sur le cap d'Erquy, la Ville Berneuf et les landes de Locarn. Le transfert de la gestion à un exploitant a pu être réalisé après 6 années d'expérimentation et de suivis technico-économiques menés par le Département. 3 sites sont aujourd'hui gérés par le pâturage ovin, en partenariat avec des éleveurs locaux.
- Au total, ce sont actuellement près de 105 ha de milieux naturels remarquables qui sont entretenus ou restaurés par les troupeaux équins et ovins départementaux.
- Des conventions sont également passées avec des propriétaires privés ou des exploitants agricoles pour mettre certaines parcelles à leur disposition, à titre précaire.

Objectifs

- Poursuivre la gestion en régie avec les troupeaux équins.
- Développer les partenariats avec les relais locaux pour l'appui technique : surveillance, déplacements des animaux, abreuvement, affouragement.
- Apporter des conseils techniques et scientifiques aux collectivités
- Poursuivre les partenariats avec les éleveurs ovins locaux (Erquy, Locarn).
- Évaluer l'impact du pâturage sur les milieux

Actions

1. Acquisition de nouveaux chevaux pour renforcer la pression de pâturage sur les sites départementaux et renouveler le troupeau en remplaçant les animaux âgés.
2. Aménagement de zones de repli hivernal par acquisition de parcelles sèches en périphérie de sites (Quellen) ou agrandissement de zones de pâturage (Landrellec).
3. Aménagement de systèmes de contention pour faciliter les manipulations des animaux ainsi que les déplacements au marais du Quellen.
4. Extension et restauration des enclos de pâturage ovin en lien avec les éleveurs.
5. Mise en place de suivis scientifiques de l'impact du pâturage.
6. Organisation d'échanges sur les retours d'expérience – conseil technique

Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)

- Inclus dans les coûts de gestion et d'aménagement

Acteurs, partenaires ou prestataires impliqués

- Gestionnaires
- Éleveurs
- Acteurs locaux
- Privés

Échéance

- Sur toute la durée du schéma

Indicateurs de suivi

- Surfaces gérées par pâturage

AXE STRATÉGIQUE

Contribuer à la prise en compte de la biodiversité à l'échelle du département

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Accompagner les collectivités locales sur les territoires

ACTION N°27

Accompagner les projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel, d'ampleur régionale ou nationale

Constats

Le Département est acteur et impliqué dans deux projets majeurs en terme de protection et valorisation du patrimoine naturel, dans une dynamique de territoire :

Opération Grand Site (OGS) Cap Fréhel-Cap d'Erquy

- Lancée en 2012, cette opération a pour objectifs de restaurer et protéger les qualités du site, d'améliorer la qualité de la visite dans le respect des lieux et de favoriser le développement socio-économique local avec les habitants.
- Le Département participe depuis de nombreuses années à l'OGS, à plusieurs titres :
 - en tant que membre du syndicat des caps,
 - en tant que propriétaire de sites naturels majeurs (plus de 200 ha, soit 8 km du littoral naturel : cap d'Erquy, dune des Sables-d'Or, pointe de la Heussaye).

Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude

- Le projet de Parc Naturel Régional autour de la Rance a pour ambition d'élaborer un projet concerté de développement durable sur 66 communes. L'association COEUR Émeraude conduit ce projet, avec le soutien notamment du Conseil régional qui porte la politique des PNR, et des Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.
- Le Département accompagne et soutient cette démarche engagée depuis plus de 10 ans :
 - en tant que membre de l'association COEUR et soutien financier,
 - au travers des actions engagées sur ce territoire, autour de la Rance et des espaces naturels, du bocage, de la qualité de l'eau.

Objectifs

- Soutenir les démarches engagées pour la labellisation Grand Site de France pour les caps d'Erquy/Fréhel et pour le classement en Parc Naturel Régional sur le territoire de la Rance.
- Assurer une complémentarité des actions liées à la politique ENS et celles des territoires visant un projet de labellisation ou de classement.
- Aménager et gérer les espaces naturels concernés en cohérence avec les orientations des projets.

Actions

1. Soutien financier des structures porteuses des projets (opérations grands sites et PNR).
2. Maintien du dispositif de co-financement des projets de connaissance (contrats nature régionaux) ou de gestion des réserves naturelles régionales associatives à hauteur de 50 % du coût, plafonné à 6 000 € / an.
3. Participation aux comités de suivi.
4. Maîtrise d'ouvrage des travaux sur les ENS concernés par les périmètres.
5. Coordination avec les autres acteurs, au niveau local et régional.

Coûts estimés (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)

- 32 000 € / an pour l'association COEUR pour accompagner l'élaboration du projet de charte et la candidature (soutien futur à définir en cas de classement).
- 93 000 € / an pour le Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, porteur du projet d'OGS (soutien futur à définir en cas de classement).

Acteurs, partenaires ou prestataires impliqués

- Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel
- Association COEUR Émeraude
- Conseil Régional
- Département d'Ille-et-Vilaine

Échéance

- Courte (0 à 3 ans) : classement PNR et labellisation Grand Site

Indicateurs de suivi

- Classement et labellisation